

Délibération portant approbation des tarifs pour la Biennale du numérique 2025

- Vu** le code de l'éducation ;
- Vu** le décret n°92-25 du 9 janvier 1992 relatif à l'organisation de l'École nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques ;
- Vu** le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Le conseil d'administration réuni le 7 octobre 2025 en séance plénière sous la présidence de **Monsieur Marc BERGÈRE**, après en avoir délibéré, **approuve les tarifs pour la Biennale du numérique 2025**, annexés à la présente délibération.

Vote :

Membres en exercice : 22
Quorum de présence : 17
Votes exprimés :
Dont
Pour : 22
Contre : 0
Abstentions : 0

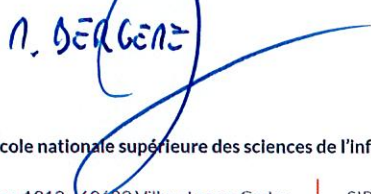
La présente délibération sera transmise au recteur de l'académie de Lyon.

Elle sera publiée conformément aux dispositions relatives à la publication des actes à caractère réglementaire.

Fait à Villeurbanne, le 7 octobre 2025

Le Président du Conseil d'Administration

M. Marc BERGÈRE



La Directrice

Mme Nathalie MARCEROU-RAMEL



Décision n° 2025-08
relative aux tarifs de la Biennale du numérique 2025

La directrice de l'École nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques :

- * Vu le code de l'Éducation ;
- * Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012, relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
- * Vu le décret n°92-25, modifié, le 9 janvier 1992, relatif à l'organisation de l'École nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques ;
- * Vu le décret ministériel du 10 octobre 2024 nommant Madame Nathalie Marcerou-Ramel, conservatrice générale des bibliothèques, directrice de l'École nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques.
- * Vu le vote du Conseil d'Administration de l'Enssib du 7 octobre 2025.

Décide

Article 1 :

L'édition 2025 de la Biennale du numérique se tiendra à l'Enssib les 17 et 18 novembre 2025. Les inscriptions à ce colloque sont ouvertes du 01 juillet au 30 octobre 2025.

Article 2 :

Les inscriptions à ce colloque sont ouvertes aux tarifs suivants :

- En présentiel :
 - Professionnels (2 jours) : 80€
 - Professionnels (1 jour, au choix) : 50€
 - Etudiants : 25€
- En distanciel :
 - Professionnels (2 jours) : 60€
 - Professionnels (1 jour, au choix) : 40€
 - Etudiants : 15€

Fait à Villeurbanne, le 7 octobre 2025

La directrice de l'Enssib

Nathalie MARCEROU-RAMEL